

Priorité F - 1

432

Note BIO (75) COM 213 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission s'est réunie hier, sous la présidence de Sir Christopher Soames, en l'absence du Président Ortoli, en voyage en Grèce.

1. - Voyage de M. Gundelach aux Etats-Unis.

M. Gundelach a parlé à la presse aujourd'hui au sujet de son récent voyage aux Etats-Unis dont il avait été fait état en Commission. Une note BIO séparée vous parviendra incessamment à ce sujet.

2. - Sir Christopher Soames a indiqué les dispositions de procédure à prendre pour la préparation de l'avis que la Commission doit donner au sujet de la demande d'adhésion de la Grèce. Un groupe interservices a été créé sous la présidence de la D.G. I, qui préparera un avant-projet qui sera discuté par la Commission à l'automne.

3. - Aide alimentaire

M. Lardinois a fait rapport à la Commission sur le déroulement des travaux du Conseil alimentaire mondial qui s'est réuni récemment à Rome. J'ai indiqué à la presse que la Commission regrettait que le Conseil n'ait pas été à même d'approuver ses propositions d'augmentation de l'aide alimentaire de la Communauté (voir notes BIO 183 et 201-suite 3 et fin - point 10). La Commission se propose de resoulever le problème à un prochain Conseil consacré aux problèmes du développement.

4. - Politique économique et budgets publics en 1976

La Commission vient d'adopter une communication au Conseil sur la politique économique à suivre dans les Etats membres et sur la préparation des budgets publics en 1976. Depuis 1971, le Conseil définit avant l'été les orientations pour la politique économique et pour les budgets publics de l'année suivante. La présente communication sert comme base à la discussion du Conseil qui doit avoir lieu le 10 juillet 1975.

La Commission juge très ambiguë la situation actuelle et les perspectives pour l'année en cours et l'année prochaine. La récession économique et l'inflation ont été plus fortes que prévues. A la suite de mesures d'incitations prises par les Etats membres, il n'est pas exclu qu'une reprise s'amorce encore vers la fin de 1975. Mais beaucoup dépend aussi d'une relance de l'économie américaine pour laquelle des premiers signes semblent se faire jour.

Dans cette situation d'incertitude, la Commission ne propose pas pour le moment de nouvelles mesures d'incitation économique, craignant qu'une plus forte poussée inflationniste pourrait en résulter. Elle propose plutôt une position d'attente jusqu'en automne, l'évolution au cours des prochains mois étant décisive. Elle ne méconnaît pourtant pas le risque qui en découle du point de vue de l'emploi, et ne prévoit pas pour les prochains mois une diminution sensible du chômage.

./.

Pour alléger cette situation, elle propose que les efforts s'appuient davantage sur les mécanismes communautaires. Si une reprise de la conjoncture ne se manifestait pas au cours de l'année 1976, de nouveaux stimulants pourraient être appliqués par les Etats membres. La Commission souligné également l'importance d'une étroite coopération entre les partenaires sociaux.

En ce qui concerne la politique à suivre lors de l'établissement des budgets publics, la Commission, partant de l'hypothèse d'une reprise économique vers la fin de 1975, propose une réduction graduelle des déficits budgétaires. Néanmoins, certaines actions d'accompagnement à une relance lui semble opportunes, comme par exemple, l'adaptation de l'impôt sur le revenu à l'inflation et la prolongation du paiement d'indemnités aux chômeurs. Dans des pays où l'équilibre économique est spécialement mis en question (Royaume-Uni et Irlande essentiellement), une gestion budgétaire restrictive est jugée comme absolument nécessaire.

5. - Blé non panifiable

La Commission a approuvé un mémorandum au Conseil concernant le problème de la production croissante de blé n'ayant pas de qualités panifiables. En fait, ce blé peut uniquement être destiné à l'alimentation animale ou à l'utilisation industrielle, comme par exemple, la fabrication d'amidon. Il a un rendement très élevé et de bonnes caractéristiques fourragères. Les producteurs utilisent des superficies de plus en plus grandes pour semer du blé de cette catégorie.

La Commission est d'avis que cette évolution nécessite des modifications dans le système d'intervention pour les céréales. Actuellement, il n'existe qu'un seul prix d'intervention pour le blé qui ne tient pas compte de la différence qualitative entre blé panifiable et blé non panifiable. De ce fait, le prix d'intervention est trop élevé pour les blés non panifiables. La Commission présentera des propositions pour des mesures appropriées en même temps que les propositions de prix pour la campagne 1976/77. Cependant, pour permettre aux producteurs de tenir compte, avant les semailles de l'automne 1975, des modifications qui interviendront dans le système d'intervention l'année prochaine, elle invite le Conseil à adopter une résolution dans laquelle celui-ci convient "qu'à partir de la campagne 1976/77, le niveau de prix à établir dans le cadre de l'organisation commune des marchés pour les nouvelles variétés de blé dites non panifiables, sera celui des céréales fourragères et ne sera plus celui du blé tendre panifiable". Dans cette résolution, la Commission annonce que la politique d'exportation du blé tendre sera particulièrement concentrée sur le blé tendre de qualité panifiable.

Pour résoudre le problème qui se pose pendant la campagne en cours par les quantités de blé non panifiable déjà produites et celles qui seront récoltées en 1975, la Commission envisage d'accorder une aide pour l'incorporation de ce blé dans les aliments des animaux. Le niveau de cette aide sera de l'ordre de 8 UC/tonne pour toute la Communauté, pour la période du 1er août 1975 au 30 novembre 1975. Elle sera fixée à zéro du 1er décembre 1975 au 30 juillet 1976. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle à court terme, et liée à des décisions sur le nouveau système d'intervention applicable à partir de la campagne 1976/77, qui devra être plus axé sur la qualité.

En aucune manière, cette aide ne devrait être assimilée à la prime de dénaturation qui a été appliquée dans le passé. Cette prime était destinée à rendre impropre à la consommation humaine du blé panifiable, tandis que la nouvelle aide ne vise que du blé n'étant en fait, utilisable que pour l'alimentation des animaux. La Commission estime que l'aide pourra porter sur environ 6 millions de tonnes entraînant par conséquent des dépenses pour le FEOGA de 48 millions d'U.C. En revanche, sans une telle aide, le blé devrait être exporté sur le marché mondial, ce qui coûterait, dans les conditions actuelles, environ 250 millions d'U.C.

6. - Mesures en faveur du marché des oeufs

La décision prise par la Commission à ce sujet fait l'objet d'une note P - 35 qui vous parviendra incessamment.

Prochaine réunion de la Commission, le mercredi 9 juillet, à Strasbourg.

Amitiés

B. OLIVI

